

LES

MESURES LINÉAIRES

et le

Saint Suaire de Turin

PAR

LAURENT-MARIE CASABIANCA

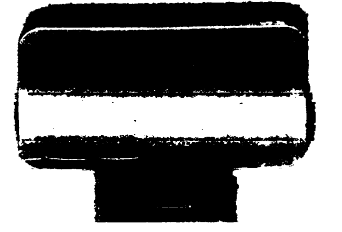
ANCIEN ÉLÈVE DE SAINT-SULPICE
CHANOINE HONORAIRE D'AJACCIO, DE FRÉJUS ET DE LORETTE.
PREMIER VICAIRE DE SAINT-FERDINAND-DES-TERNES.
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES.
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES DE ROME,
CHEVALIER DE L'ORDRE ÉQUESTRE DE LA COURONNE D'ITALIE.
CHEVALIER DE L'ORDRE DE BOLIVAR,
MÉDAILLÉ DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.
PRÉSIDENT DE COMMISSION DU CERTIFICAT D'ÉTUDES POUR LE DIOCÈSE DE PARIS
ETC., ETC.



PARIS
BOUASSE JEUNE & Cie, ÉDITEURS, 12, PLACE SAINT-SULPICE

1903


SE TAIRE
FAIRE



Au très distingué Mr Vignaud, Premier secrétaire à l'ambassade d'États-Unis
Hommage de sympathie
Casabianca

LES MESURES LINÉAIRES

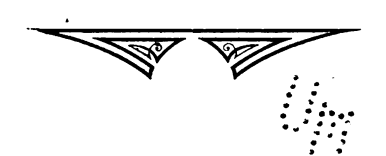
et le

Saint Suaire de Turin

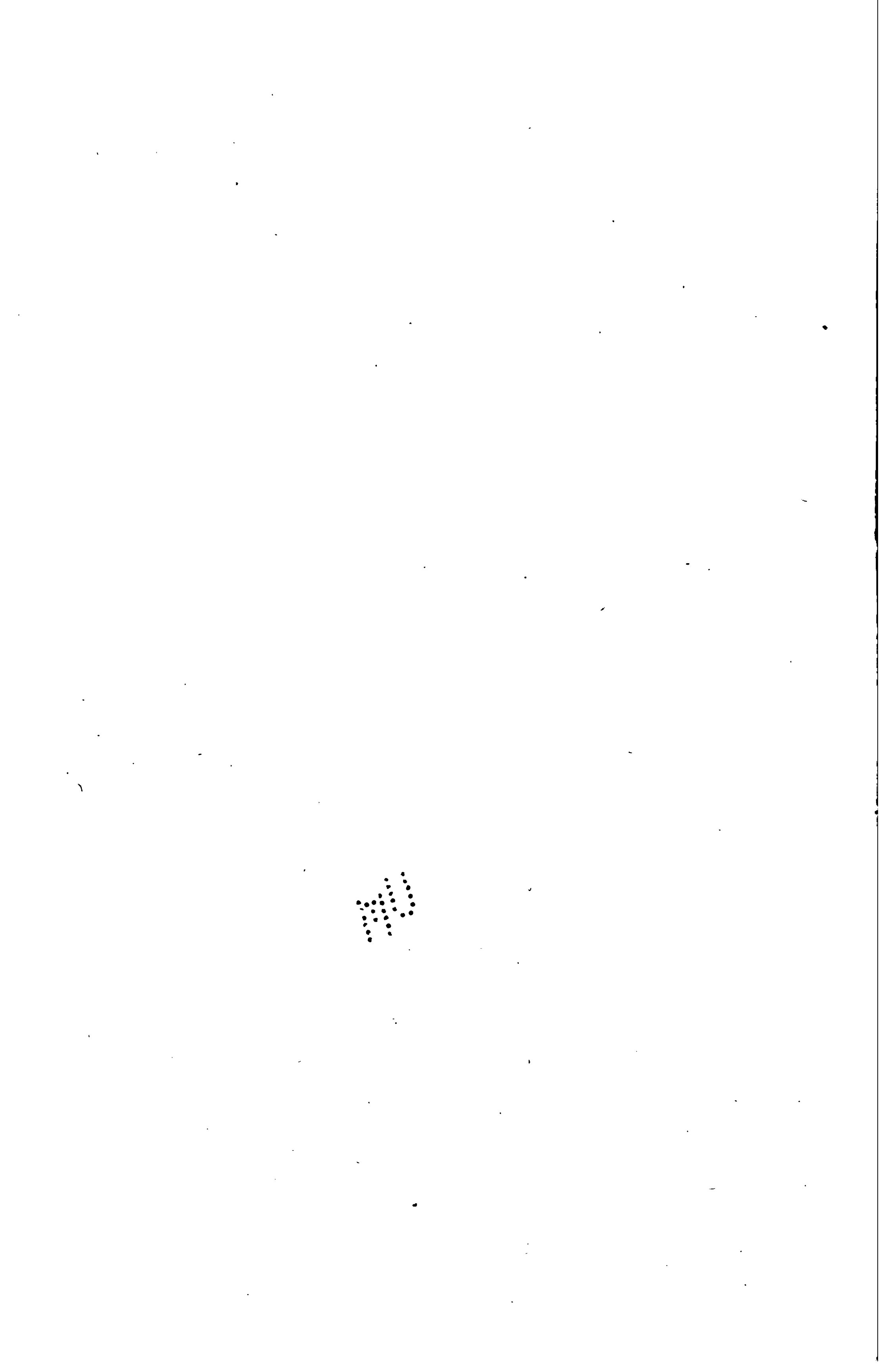
PAR

LAURENT-MARIE CASABIANCA

ANCIEN ÉLÈVE DE SAINT-SULPICE
CHANOINE HONORAIRE D'AJACCIO, DE FRÉJUS ET DE LORETTE,
PREMIER VICAIRE DE SAINT-FERDINAND-DES-TERNES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES DE ROME,
CHEVALIER DE L'ORDRE ÉQUESTRE DE LA COURONNE D'ITALIE,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE BOLIVAR,
MÉDAILLÉ DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900,
PRÉSIDENT DE COMMISSION DU CERTIFICAT D'ÉTUDES POUR LE DIOCÈSE DE PARIS
ETC., ETC.



PARIS
BOUASSE JEUNE & Cie, ÉDITEURS, 12, PLACE SAINT-SULPICE
—
1903



Vignaud
10-24-30

LES MESURES LINÉAIRES

et le

SAINT SUAIRE DE TURIN

L'application des Poids et Mesures exerce une influence considérable sur la morale des peuples : tel Etat qui les applique, d'une manière consciencieuse, brille par son intégrité ; tel autre, qui s'en montre contempteur se rend odieux par ses fraudes.

C'est ce qui fait que la Bible nous montre Dieu comme l'instituteur des Poids et Mesures, *et ponam inpondere judicium et justitiam in mensuram* (1) ; comme le vengeur de ceux qui en abusent ; « puis-je, dit-il, ne pas condamner la balance injuste et le poids trompeur ? » *Numquid justificabo stateram impiam et sacelli pondera dolosa ?* (2) Enfin, comme leur vigilant gardien dans la personne de ses prêtres, *sacerdotes autem erunt super omne pondus atque mensuram* (3) ; c'est ce qui explique ces paroles si fréquentes dans la Sainte Ecriture : *pondus sanctuarii* (3) *ad mensuram sanctuarii* (4) ; pour signifier que les poids et les mesures devaient être regardés comme des choses presque sacrées et que les prêtres étaient chargés d'empêcher toute falsification et toute fraude à cet égard.

---

(1) Isaïe XXVIII, 17.
(2) Michée VI, 11.
(3) Nombres III, 50.
(4) Exode XXXVIII, 24.

C'est ce qui fait que nous entendons la tradition patrologique flétrir, par la bouche de saint Ambroise, « les fausses balances et les fausses mesures, *Turpis est fraus, etiam in rebus vilibus*; *execrabilis est stateræ fallacia et fraudulenta mensura* » [1].

Voilà pourquoi, dès le berceau de notre histoire, nous entendons Charlemagne dire à ses sujets : « Que tous se servent de mesures égales et justes ; de poids égaux et justes, dans les cités et dans les monastères » [2].

C'est sous l'empire de ces idées que des écrivains français, tels que Chaudruc de Crazannes, A. Lejeune, Lemale, A. de Malarce, Peigné et Gosselin, ont écrit l'histoire tantôt générale, tantôt régionale et tantôt comparée des Poids et Mesures.

Ce que ces écrivains ont fait en France, M. Gustave Uzielli vient de le faire en Italie. Toutefois, son travail se distingue par un caractère de très curieuse et intéressante originalité : l'auteur s'applique à démontrer que les mesures médiévales, usitées dans certaines parties de l'Italie, dérivent de la longueur du Corps du Christ ; de sorte que, prototype des mesures linéaires, ce Corps adorable ajouterait un nouvel élément de respect à la Métrologie.

M. Uzielli est un esprit universel ; il a embrassé plusieurs branches d'études ; il s'est occupé de Minéralogie et de Géologie ; de Géographie et de Paléontologie ; de Littérature et d'Histoire. L'ancien professeur de l'Université de Modène et de l'Ecole d'application de Turin a voué un culte passionné à Paul Toscanelli et à Léonard de Vinci, en exaltant l'influence du premier, dans la découverte du Nouveau-Monde, et celle du second dans l'éclosion de la Renaissance.

Entre temps, il a dirigé ses efforts vers l'étude de la question sociale : question complexe, délicate, importante et tout particulièrement actuelle. Ses idées et ses théories sur ce grave problème, à part certaines lacunes, certains préjugés et certaines exagérations, portent l'empreinte d'un esprit pondéré, d'un penseur éclairé et pratique et d'un ami sincère de l'humanité. Tout en se disant *socialiste*, M. Uzielli repousse hardiment les conceptions de Bouddha et de Mahomet comme ouvrant la porte à la corruption et à l'esclavage.

Il condamne les théories de Darwin parce qu'elles ne tiennent

---

(1) S. Ambroise Liber, 3; *Officium, C. IX infine.*

(2) *Admonitions générales*, 23 mars 789.

nul compte des idées religieuses ; et il n'admet pas la philosophie de Spencer, à laquelle il reproche son absence de logique dans ses applications ; son inutilité dans les questions sociales et sa nocivité pour la femme, à laquelle elle enlève ses principales sources d'inspiration : la Littérature, l'Art et la Religion.

M. Uzielli proclame volontiers que la Religion est un puissant facteur de la vie sociale ; il considère le Christianisme intelligemment compris, appliqué et pratiqué, comme le véritable idéal de cette vie. Il applaudit aux admirables Encycliques de Léon XIII sur la Condition des Ouvriers et la Marche des Etats ; il ne craint pas, malgré ses vieilles idées garibaldiennes, de flétrir les attentats de la force brutale, de stigmatiser les revendications violentes et d'avouer que la Révolution française a retardé d'un siècle l'évolution sociale du monde.

A ses yeux, tous ceux qui poursuivent la recherche du bonheur de l'humanité, doivent s'employer de toutes leurs forces à rétablir l'harmonie entre la Science et la Religion.

Par son talent, par ses nombreuses publications, par son enseignement et sa grande expérience, M. Uzielli tient la tête du mouvement scientifique en Italie.

Il convient de reconnaître que ce docte écrivain n'est pas un étranger pour la France. Après avoir fait de fortes et brillantes études à Marseille, où il conquit ses grades universitaires, il est allé suivre les cours de l'Université de Paris. Il a étudié la Minéralogie et la Cristollographie sous la savante direction de M. Frémy. Ami des Belles-Lettres et des Beaux-Arts, il a fréquenté les hommes marquants de sa génération, dont plusieurs sont restés ses amis, tels que Sully Prudhomme, de Hérédia, Lemoine, Lafenestre.

Enfin, en 1875, à l'Exposition internationale géographique de Paris, il reçut une des plus hautes récompenses pour son ouvrage intitulé : *Studii bibliografici e biografici per servire alla Storia della Geografia in Italia.*

Nous arrivons à celui de ses ouvrages (1) qui fait l'objet de cette étude.

M. Uzielli a entrepris de rechercher les mesures linéaires telles qu'elles étaient appliquées, au Moyen-Age, chez les peuples du bassin de la Méditerranée. Il en distingue quatre espèces :

---

(1) *Le misure lineari Mediœvali e l'Effigie di Cristo.* (Florence, Bernard Seeber).

I. Les mesures pour les usages commerciaux et pour mesurer les petites distances.

II. Les Mesures itinéraires terrestres.

III. Les Mesures itinéraires maritimes.

IV. Les Mesures cadastrales.

Considérant, au point de vue chronologique, les mesures des peuples qui ont eu des rapports directs avec la Palestine, la Grèce et Rome, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, l'auteur les classe d'après les groupes suivants :

1o Les mesures Sémitico-Egyptiennes ; 2o Les mesures Grecques ; 3o Les mesures Romaines ; 4o Les mesures Lombardes ; 5o Les mesures Médiévales ; 6o Les mesures Métriques modernes.

Voici maintenant les caractères spécifiques de ces mesures.

Les mesures Sémitico-Egyptiennes ont pour caractère commun une base tirée de la partie supérieure du corps, le coude ou le bras, et pour module (nombre qui exprime le rapport entre deux longueurs), le chiffre 3 et subsidiairement 4 et leur produit 12.

L'adoption par les peuples orientaux de la partie supérieure du corps, comme unité fondamentale de mesure et du chiffre 3, tient à leur nature ascétique et à leurs idées religieuses trinitaires.

Les mesures Grecques ont pour unité une base essentiellement terrestre, le pied; on sait que 625 pieds font le stade, qui est la mesure dérivée du lieu des réunions publiques, civiles et esthétiques.

Les mesures Romaines ont essentiellement pour base le chiffre 5, ses multiples et sous-multiples ; le nombre 5 est le nombre philosophique fondamental de l'école Platonicienne.

Les mesures Lombardes ont pour base le pied de Luitprand, premier roi des Lombards ; inutile de s'arrêter à la légende des dimensions gigantesques de ce pied. Ridolfi, qui a exhumé et mesuré les ossements du cadavre royal, a constaté que le pied avait 0,254 ; c'est donc au figuré qu'il faut entendre cette mesure, comme ayant été introduite par ce prince ; on l'appelle pied de Luitprand par opposition au pied romain, qui était la mesure en vigueur à cette époque (1).

---

(1) C'est dans le même sens qu'on disait, le pied de Paris, le pied de Londres, le pied de Dantzig et le poids de Charlemagne, *Pondus Caroli.*

L'adoption de cette mesure fut assurément suggérée au roi par des considérations religieuses. Sachant que la Loi Juive prescrivait qu'on conservât dans le Sanctuaire du Temple les étalons des poids et mesures ; que l'empereur Constantin avait ordonné qu'on transportât, du temple païen de Sérapis, dans l'église chrétienne, la coudée qui servait à mesurer les eaux du Nil ; et que Justinien avait chargé le clergé de la conservation des étalons des poids et mesures en Italie, Luitprand voulut introduire dans ses États la jurisprudence romano-chrétienne ; pour cela il chargea le clergé de substituer aux mesures païennes, des mesures imprégnées de l'esprit de la nouvelle jurisprudence. De là l'introduction de l'*ulna* ou *cubitus* biblico-romain = 0m4432. Cette mesure, avec certaines modifications, resta en vigueur en Italie jusqu'en 1850, époque de l'adoption du système métrique actuel.

La grande variété des mesures médiévales provenait de leur résistance à disparaître, à cause de leur antiquité, et aussi des raisons commerciales, civiles et religieuses qui réclamaient l'adoption d'une nouvelle mesure sémitico-orientale.

Une chose surprend dans la lecture des livres des voyageurs au Moyen-Age : c'est l'absence d'indication des distances. On ne trouve ces indications que dans les *portulans manuscrits* et dans les relations de voyages en Terre Sainte.

Dans ces derniers on trouve non seulement la description de la nature et des habitants, mais aussi les plus petits détails touchant la topographie des lieux habités par Jésus, la Sainte Vierge et quelques saints ; on y trouve également les mesures des distances parcourues par Jésus-Christ pendant sa vie, pendant sa Passion et après sa mort ; enfin, on y trouve les mesures concernant spécialement son corps. Cette mesure, M. Uzielli l'a trouvée aussi dans un Code manuscrit du XIVe siècle (*Codice Riccardiano*) ; dans ce Code on voit une figure métrique au-dessous de laquelle on lit :

Celle-ci représente la mesure du glorieux Corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire de la seizième partie de son Corps.

Or, comme la figure a une longueur de 0m109, il en résulte que le corps du Christ avait 1m744 de grandeur, dont le tiers est de 0m581.

Dans le même Code du XVe siècle, on trouve une autre figure qui porte l'inscription suivante : *Voici la mesure de la longueur de Jésus-Christ, qui était seize fois long comme cette mesure.* La figure ayant 0m10 de longueur, il en résulte que le Corps du Christ serait de 1m60, dont le tiers est de 0m533.

Enfin, d'après les travaux historiques, iconographiques et photographiques faits tout récemment (1898) en Italie, par le chanoine

Lanza et le chevalier Secondo Pia, la longueur de l'image du Christ vénérée dans le Saint Suaire de Turin, est de 1m78, dont le tiers est = 0m593.

En observant que le bras de Turin (braccio) est de 0m599, soit une différence de 6 millimètres, il convient de n'y pas attacher grande importance, quand il s'agit d'une mesure prise sur une étoffe qui a subi l'influence de la température, de l'humidité et du temps.

En étudiant minutieusement les mesures génoises qui étaient en usage au XIIe siècle à Gênes, à Savone, à Nice et à Marseille, — villes en relation avec la Palestine, — mesures appelées *gavita*, *gubita*, *braccia*, M. Uzielli a remarqué que *gubita* provient improprement du *cubitus* latin, importé à Rome et appliqué à *l'ulna*, par suite des rapports de cette ville avec l'Orient ; que la *gavita* est le double de la longueur du *cubitus*, dont elle est la mère ; et qu'enfin, la *gavita* est déduite, comme les autres *braccia*, de la mesure du Corps du Christ, dont elle est le tiers.

D'après ces données, le Corps du Christ aurait 2m23 de longueur.

Pour montrer que cette grandeur gigantesque n'a rien d'incompatible avec son hypothèse, le savant florentin fait observer que dans les Codes *Riccardiano*, qu'il vient de citer, la longueur du Corps du Christ est déterminée par une ligne qui en représente la seizième partie ; on sait, d'autre part, que la *gavita* génoise (2m22), dérive d'un *aliquot* similaire qui devait avoir une longueur de 0m139 environ ; en admettant que dans la transmission de cette mesure de main en main, il se soit glissé une erreur de 14 millimètres, — erreur assez fréquente à cette époque, — cette mesure serait de 0m125, laquelle, multipliée par 16, donne 1m80 comme longueur du Corps du Christ, ce qui ne serait pas une taille anormale.

Mais, comment expliquer que la mesure du Corps du Christ ait été adoptée, dans certaines parties de l'Occident, comme base unique de mesure métrique?

Voici les raisons qu'en donne l'ingénieux écrivain :

La Religion, à cette époque du Moyen-Age, était le centre d'attraction du monde chrétien, comme la République avait été anciennement celui du monde Gréco-Romain, et comme la science expérimentale est celui du monde moderne. Dans ces conditions, le sentiment religieux devait naturellement inspirer le choix de l'unité de mesures. Voilà pourquoi on s'adressa au clergé, qui était d'ailleurs tout désigné à cause de son savoir et parce qu'il était le gardien des autres mesures. Le clergé ne pouvait choisir le pied romain comme étant une mesure païenne; ni le pied lombard, attendu qu'à cette époque les Lombards étaient les ennemis de

l'Eglise ; ni une mesure physique, telle que la longueur du pendule, ou une partie de la circonférence du globe terrestre ; ç'eût été trop profane.

Alors, s'inspirant de la conception trinitaire venue de l'Orient, le clergé fit un travail en sens inverse de celui qui avait été fait pour connaître la longueur du Corps du Christ ; il prit pour base de mesure le tiers de cette longueur, c'est-à-dire des coudées qui oscillaient entre 0m55 et 0m59 ; ce tiers, multiplié par 3, donnait bien une longueur qui va de 1m70 à 1m80.

Cette explication semble bien confirmée par un autre Code manuscrit de la première moitié du XIVe siècle ; on y trouve, en effet, une image du Christ au-dessous de laquelle on voit une ligne avec cette inscription :

Haec linea bis sexties ducta, mensuram Dominici Corporis monstrat.

Or cette ligne, qui est la douzième partie de celle du Corps du Christ, est de 0m15 ; d'où il résulte que la longueur de ce Corps serait, d'après ce Code, de 1m80, ce qui correspondrait à la mesure présentée par M. Uzielli.

Nous venons, non pas d'analyser, mais d'effleurer à peine l'ouvrage de l'éminent professeur. Sans parler du charme que nous a procuré la lecture de la belle et harmonieuse langue italienne, qu'il manie de main de maître, nous avons trouvé dans ce livre intérêt et profit.

Il y a surtout une question qui a piqué notre curiosité : c'est la mesure du Corps du Christ. Nous demandons, à l'auteur et au lecteur, la permission de nous y arrêter pour examiner quelle est sa valeur historique.

Cette mesure tire toute sa valeur de la source documentaire d'où elle émane ; or, d'après M. Uzielli, cette source est triple.

1o Un Code, sans signature, daté de 1293, conservé dans la bibliothèque Laurentienne à Florence ;

2o Le Code Riccardiano ;

3o Le Saint Suaire de Turin.

N'ayant pas sous la main des éléments suffisants pour étudier la valeur documentaire de ces deux Codes ; estimant, d'autre part, que la mesure qu'ils indiquent vient très probablement du Saint Suaire sus-indiqué, il nous reste à étudier cette relique.

Cette étude, nous l'avons faite au moyen des travaux considérables parus pour et contre son authenticité.

On sait, en effet, qu'il s'est formé deux camps qui ont puisé leurs arguments de défense et d'attaque dans le domaine de l'histoire et dans le domaine de la science.

Dans le camp des défenseurs, nous trouvons le P. Solaro Sanna(1); Mgr Colomiati (2), vicaire général de Turin; Mgr Lanza (3), aumônier de la Chapelle royale qui garde le Saint Suaire, et le chanoine Re (4); MM. Arthur Loth (5), rédacteur à la *Vérité;* Paul Vignon (6), docteur ès-sciences, préparateur à la Sorbonne; l'abbé Raboisson, etc., etc.

Dans le camp des agresseurs nous trouvons MM. F. de Mély(7); Mgr Charles-Félix Bellet (8); l'abbé Robert (9), récemment nommé vicaire général d'Avignon, et le plus intrépide de tous, le chanoine Ulysse Chevalier (10), professeur à l'Université Catholique de Lyon, correspondant de l'Institut.

---

(1) *La S. Sindone che si venera à Torino, illustrata e difesa.* Torino, V. Bona, 1900, in-4o.

(2) Mgr Colomiatti, *De l'Authenticité du Saint Suaire de Turin.* Turin, en réponse à M. Ulysse Chevalier.

(3) Mgr Lanza, *La Santissima Sindone che si venera nella R. Capella di Torino.* Brero, Torino.

(4) Le chanoine Re, *Pro SSma Sindone. — La santissimo Sindone Racconto Storico Popolare;* deux plaquettes de 23 et 24 pages; Archivio Biblico, Piazza S. Giovanni, Torino. Ces deux brochures nous arrivent pendant la correction de nos épreuves; elles n'apportent aucun élément nouveau en faveur de l'authenticité; par contre, leur auteur y tient un langage d'une regrettable hardiesse envers les Papes, « auxquels il refuse toute autorité dans le domaine scientifique » (page 14); envers les Evêques, « qui ont tort de veiller à ce que des particuliers introduisent et exposent publiquement dans leurs diocèses, des reliques, sans leur autorisation » (page 15); envers les Commissions de théologiens, officiellement constituées, « dont les décisions sont insensées » (page 15). Faute d'arguments, l'élégiaque chanoine verse dans le débat une Lamentation de Jérémie, une malédiction d'Ezéchiel, la dernière parole de Jésus expirant et le *Tu quoque, Brute* de César; le tout arrosé d'une larme de saint Ambroise (pages 14, 15, 16, 17). Pour ce qui est de son *Conte historique*, cela s'appelle en France « un conte d'enfants ».

(5) Arth. Loth, *Le Portrait de N.-S. Jésus-Christ d'après le Saint Suaire de Turin.* Paris, 1900, Oudin, in-8o.

(6) *Le linceul du Christ*, études scientifiques. Paris, 1902, Masson, in-4o.

(7) F. de Mély, *Le Saint Suaire de Turin est-il authentique ?* Paris, 1902, Poussielgue.

(8) Mgr Félix Bellet, *Revue du Clergé Français.* 1900, t. XXIII, p. 415. — *L'Art et l'Autel.* Août 1902-Novembre 1902.

(9) Robert, *L'Univers et le Monde.* 7 Juillet 1899-22 Octobre 1900.

(10) Ulysse Chevalier, *Etude critique sur l'Origine du Saint Suaire de Lirey*, Chambéry. Turin. Paris 1900, Picard, in-8o. — *Le Saint Suaire de Turin et ses défenseurs*, Paris 1902, Picard. — *Réponse aux Observations de Mgr Colomiatti.*

Nous avons fait cette étude avec une minutieuse attention, un pieux respect et un vif désir de démêler ce que nous croyons devoir être la vérité. C'est le résumé très succint des principaux arguments de ces honorables écrivains ; nous y avons mêlé, par-ci, par-là, quelques modestes observations.

Or, cette étude nous a conduit à cette conclusion : l'image du Saint Suaire de Turin n'est pas authentique.

Elle n'est pas authentique parce que la thèse qui la soutient, dépouillée des artifices littéraires, scientifiques, sentimentaux et pseudo-pieux, est condamnée :

I. Par les lois organo-chimiques.
II. Par la Sainte Ecriture.
III. Par le silence des écrivains évangéliques et apostoliques.
IV. Par la critique historique.
V. Par l'autorité ecclésiastique.
VI. Par les données de la science.
VII. Par l'art chrétien.
VIII. Par les plus élémentaires convenances.
IX. Par les maîtres de la critique moderne.

I. Les partisans de l'authenticité prétendent que, vu la défense de travailler le jour du Sabbat, qui commençait, à cette époque de l'année, à 6 h. 1/2 du soir, les disciples de Jésus n'avaient pas le temps matériel de faire l'ensevelissement complet de son Corps, une grande partie de ce temps devant être employée à faire les démarches pour obtenir de Pilate l'autorisation d'enlever le Corps, et l'autre partie étant employée à le descendre de la Croix et à le transporter au tombeau ; d'ailleurs, disent-ils, l'Evangile a constaté cette brièveté quand il dit qu'il était tard, *cum sero factum esset* (1). Ils ne purent faire qu'un ensevelissement sommaire et provisoire : sans laver le Corps, sans l'oindre et sans le lier avec des bandelettes — opérations ajournées au lendemain, où les saintes femmes apportèrent des aromates pour l'ensevelir, — ils se contentèrent d'envelopper le Corps dans un linceul imbibé d'huile et d'une mixture de myrrhe et d'aloès. On le laissa dans cet état jusqu'au lendemain au soir. Pendant cet intervalle, la sueur qui recouvrait le Corps s'était chargée d'urée ; cette urée s'était trans-

(1) S. Mathieu XXVII. 57.

formée en ammoniaque, et ce furent ces émanations combinées qui impressionnèrent le suaire et y produisirent l'image du Corps du Christ.

Comme on le voit, cette interprétation du texte évangélique suppose deux choses : 1° que le temps a manqué pour faire, le vendredi, l'ensevelissement complet; 2° que la partie principale de l'opération a été ajournée à la première heure du jour de Pâques.

Pour ce qui est du manque de temps, rien n'est moins vrai. Mettons les choses au point : Jésus est mort à trois heures de l'après-midi, il restait donc trois heures et demie ; car les mots *Cum sero factum esset* ne veulent pas dire, d'après les meilleurs interprètes, qu'il était tard, mais seulement qu'on était dans l'après-midi (1).

Le prétoire où résidait Pilate n'était éloigné du Calvaire que de 600 mètres environ ; le sépulcre se trouvait dans un jardin situé dans l'endroit du lieu de la crucifixion, c'est-à-dire tout près, *quia juxta erat monumentum ubi posuerunt Jesum* (2). Mettons, pour les formalités à remplir, pour la descente de la Croix et pour le transport au tombeau, une heure et demie; il restait encore deux heures.

Or, des hommes décidés, actifs et dévoués comme Joseph d'Arimathie et Nicodème ; des hommes qui avaient tout sous la main ; des linges et des onguents ; des hommes qui devaient avoir encore dans les oreilles la recommandation de Jésus à l'un des siens : « Hâte-toi de faire ce que tu dois faire », *quod fac, fac citius* (3) ; des hommes pareils, disons-nous, avec deux heures de temps, pouvaient certainement et définitivement laver, oindre, serrer de bandelettes et envelopper dans un linceul le Corps du divin Maître.

Arrivant au fait de l'ensevelissement, nous allons voir qu'il a été parfaitement achevé dès le vendredi. S. Jean nous apprend en effet que Jésus fut enseveli d'après la coutume des Juifs (4). Or, au dire du Talmud, des Actes des Apôtres (5) et de Baronius (6), cette cou-

---

(1) Par ces paroles, il faut entendre la partie de la journée comprise entre trois et six heures et demie. Fillion, Com. S. Mathieu, p. 55.

(2) S. Jean XIX. 42. — Il y avait, à *quelques pas* du Calvaire, un jardin dans lequel Joseph d'Arimathie s'était préparé un tombeau dans le roc : Vigouroux, Dictionnaire de la Bible au mot *Calvaire*, p. 78 ; c'était une distance d'environ 40 mètres.

(3) S. Jean XIII. 27.

(4) S. Jean XIX. 40, *sicut mos est Indœis sepelire.*

(5) Actes IX. 37.

(6) *Baronius* An. t. I, p. 144, Edition Bar-le-Duc.

tume consistait à procéder sans retard ([1]) à l'ensevelissement, c'est-à-dire à laver le corps, à l'oindre, à le lier avec des bandelettes et à l'envelopper dans un linceul. Joseph et Nicomède durent par conséquent s'empresser de se conformer scrupuleusement à cette coutume ; d'ailleurs l'amour, le respect et la vénération leur commandaient de se mettre immédiatement à laver le précieux Corps et à le débarrasser de la poussière, des crachats, de la sueur et du sang qui le souillaient.

Le même saint Jean nous apprend que Nicodème était là le vendredi, portant sur lui cent livres d'une mixture de myrrhe et d'aloès, et qu'avec Joseph d'Arimathie ayant pris le corps de Jésus, ils l'oignirent avec des aromates et le lièrent avec des linceuls, *et Nicodemus... ferens mixturam myrrhae et aloes, quasi libras centum ; acceperunt ergo Corpus Jesu et ligaverunt illud linteiscum aromatibus* ([2]).

Saint Marc parle des saintes femmes qui, après le Sabbat, *cum transisset Sabbatum* ([3]), allèrent au sépulcre avec des onguents ; saint Luc parle aussi de ces saintes femmes qui, ayant acheté des parfums, attendaient l'achèvement du Sabbat, tandis que saint Jean, parlant de Nicodème, ne dit pas qu'il était venu avec sa mixture *après le Sabbat*, ce qui suppose qu'il avait achevé l'ensevelissement dès le vendredi au soir. La preuve que saint Jean entendait bien parler du vendredi, c'est qu'après avoir narré les détails de l'ensevelissement, il ajoute immédiatement : « Que ce jour étant celui de la Préparation du Sabbat des Juifs, ils mirent le Corps dans un sépulcre tout proche ([4]) ». D'ailleurs, la crainte de la décomposition leur faisait un devoir de finir l'ensevelissement dès le vendredi, sans attendre au samedi soir, ce qui eût pu leur paraître dangereux, vu les fortes chaleurs de la saison.

Pour ce qui est des aromates apportés par les saintes femmes, après le Sabbat, — circonstance dans laquelle les partisans de l'authenticité voient une preuve en faveur de leur thèse, — il suffira de faire remarquer deux choses : la première, c'est que la loi Juive

---

(1) *Non permanebit cadaver ejus in tigno, sed eadem die sepelietur ;* Deutéron, XX, 23.

(2) S. Jean XIX. 39-40.

(3) S. Marc XVI. I.

(4) *Ibi ergo propter Parasceven Indœorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum.* S. Jean XXI. 42.

défendait aux femmes d'ensevelir les hommes (1) ; la seconde, c'est que c'était uniquement la piété féminine qui leur avait inspiré la pensée d'apporter ces parfums pour le corps du divin Maître ; écartant les plis du linceul, elles répandaient, en signe de vénération, leurs aromates sur la tête et autour du corps du Sauveur, de même que la piété mortuaire nous inspire la pensée de porter des fleurs sur la tombe de nos chers défunts. Par conséquent, cette circonstance n'infirme nullement notre opinion.

Si donc il demeure établi que, dès le vendredi, le Corps du Christ a été régulièrement et complètement enseveli, c'est-à-dire lavé, essuyé, oint d'onguents, ligotté et drapé, il est impossible que les émanations organo-chimiques se soient produites au point de traverser les épaisses bandelettes, de former des taches de sang sur le linceul à l'endroit des plaies de la poitrine et de la tête, et d'imprimer sur ce linceul l'image du Christ (2).

Même dans l'hypothèse où le Corps, sans être lavé et oint, aurait été enveloppé d'un linceul, la figure du Christ n'aurait pas pu s'y reproduire, car l'affirmation que « ce linceul était imbibé d'huile et d'une mixture de myrrhe et d'aloès », est une affirmation purement gratuite ; en effet, saint Marc et saint Luc ne font aucune mention de cette mixture ; ils se contentent de dire que le Corps fut enveloppé dans un linceul, *involvit sindone* (3) ; c'était un linceul ordinaire et sans apprêts. Saint Mathieu est plus explicite, il souligne l'absence de tout corps étranger qui pût altérer sa blancheur : *involvit in sindone munda* (4).

II. L'authenticité est condamnée par les paroles de la Sainte Ecriture. L'image du Saint Suaire de Turin montre la plaie des clous, non dans la paume des mains, mais dans les poignets ; cela devait être ainsi, remarquent les défenseurs de l'authenticité, car si les clous avaient traversé le milieu des mains, « celles-ci, sous le poids

(1) De fait les saintes femmes n'assistèrent même pas à l'ensevelissement ; les Evangélistes ne signalent leur présence qu'au Sépulcre, *sedentes contra sepulcrum*, Math., XXVII. 61, pour voir dans qu'elle partie le corps avait été déposé, *aspiciebant ubi poneretur*, Marc, XV. 17 et de quelle manière il y avait été placé, *quomodo positum erat corpus ejus*, Luc, XXIII. 55.

(2) Il est à peine nécessaire de faire remarquer que les plus graves partisans de l'authenticité écartent toute idée de miracle.

(3) S. Marc, XV. 46 ; S. Luc, XXIII. 53.

(4) S. Matth., XXVII. 59.

du corps, se seraient déchirées, et la sainte Victime aurait roulé jusqu'à terre ». Or, la Sainte Ecriture condamne ce fait en affirmant explicitement que les clous avaient percé, non pas les poignets, mais les mains de Jésus ; c'est ainsi que le prophète Zacharie, parlant de ce détail de la Passion, s'écrie : « Que signifient ces plaies que je vois au milieu de tes mains ? *Quid sunt plagae istae in medio manuum tuarum* (1) ; c'est ainsi que David met dans la bouche du divin crucifié, ces paroles expressives : « Ils ont percé mes mains et mes pieds : *foderunt manus meas et pedes meos* (2) ; c'est ainsi que Jésus, après sa Résurrection, montra à ses apôtres ses mains percées : *ostendit eis manus... videte manus meas* (3) ; c'est ainsi enfin que le sceptique Thomas demanda à voir le trou de ses mains : *nisi videro in manibus fixuram clavorum* (4), et que Jésus, les lui montrant, lui dit : « Mets ton doigt dans mes mains : *infer digitum tuum et vide manus meas* » (5).

Ces textes se passent de tout commentaire ; il n'y est pas question de poignets, mais de mains, et les mains ne sont pas les poignets, et les poignets ne sont pas les mains. Pour ce qui est de la crainte que le poids du corps ne déchirât les mains et ne fît rouler à terre la précieuse Victime, nous ferons observer que chez les Juifs, d'après le Talmud, on suspendait le criminel en croix, les mains liées au bois avec des cordes. C'est ce qu'on fit pour Jésus : on l'étendit sur la croix, on lui lia les bras et les pieds, puis on lui enfonça deux gros clous de fer dans les mains. Cette crainte est donc chimérique ; et la ligature des poignets enlève toute raison d'être à leur percement ; elle laisse toute sa valeur au percement des mains, circonstance qui condamne l'authenticité de l'image de Turin.

III. Les auteurs des Evangiles, des Actes des Apôtres et des nombreuses Epîtres aux premiers chrétiens, ne font aucune mention

---

(1) S. Zach, XIII. 6.
(2) S. David, ps. XXI. 17.
(3) S. Luc, XXIV. 39.
(4) S. Jean, XX. 25.
(5) S. Jean, XX. 27. — D'ailleurs des faits subséquents confirment cette interprétation : Notre Seigneur dut imprimer ses blessures dans les mains de saint François d'Assise au même endroit où il les avait dans les siennes ; or, c'est dans le milieu des mains que le Patriarche Séraphique portait ses stigmates ; il en était de même de sainte Catherine de Sienne et de la B. Véronique Giuliani.

d'un linceul portant l'image de Jésus imprimée par son propre corps. Et cependant ces écrivains, qui avaient noté les moindres détails des vêtements de Jésus; de la guérison opérée par leur attouchement; du manteau d'écarlate jeté sur ses épaules et du tirage au sort de sa tunique; eux qui avaient noté les linges ayant servi à sa sépulture, tels que le *sudarium*, le *sindon ;* eux qui avaient parlé de leur présence abandonnée dans le sépulcre, au matin de la résurrection; vêtements et linges qui n'avaient cependant aucune valeur intrinsèque, ces écrivains, disons-nous, auraient dû s'empresser de consigner l'existence d'une relique aussi extraordinaire, aussi précieuse; de la conserver avec respect, de pourvoir et de veiller à sa transmission à travers les générations chrétiennes. Au lieu de cela, ils ne font rien; ils n'en font jamais mention; ils gardent le silence. Si cette relique existait, ils devaient la connaître; leur silence prouve sa non réalité et, par conséquent, sa fausseté.

IV. La critique historique condamne à son tour ce suaire. Que demande, en effet, la critique historique dans cet ordre d'idées? Ecoutons un homme compétent, le comte Riant: « Il faut que l'authenticité d'une relique de premier ordre, solennellement offerte à la vénération des fidèles, soit *établie par une chaine non interrompue* de témoignages écrits, recueillant directement l'héritage de la tradition des temps apostoliques, pour nous la transmettre sans lacune (1) ». Or, les défenseurs de l'authenticité n'ont pas encore réussi à établir cette chaîne. Ils ne présentent *aucun document* pour prouver que ce suaire remonte au crucifiement; pour indiquer à quelle époque il a quitté Jérusalem pour aller à Constantinople, et pour déterminer sa venue à Lirey (France) en 1353. Ne leur demandez pas le nom de celui qui l'a rapporté de Jérusalem, de Constantinople; de celui qui l'a remis à la Collégiale de Lirey; ils ne sauraient que répondre. Ils n'allèguent que des affirmations sans base, des conjectures en l'air, de simples hypothèses. La critique historique refuse le droit de cité à ces procédés enfantins.

V. Nous arrivons sur un terrain plus solide: le terrain de l'histoire. Le 20 juin 1353, Geoffroy Ier, de Charny, seigneur de Lirey, fonde dans cette localité une Collégiale desservie par six chanoi-

---

(1) Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, introduction.

nes. Il existe huit documents provenant de Papes, d'Evêques et de Seigneurs, dans lesquels il est question d'approbation de cette Collégiale ; d'indulgences qui lui ont été concédées et de fondations qui y ont été faites ; or, aucun de ces documents ne fait mention spéciale d'une relique portant le portrait *achéiropoïete* (non fait de main d'homme) du Christ. Ce silence n'est pas déjà d'un bon augure pour une relique de cette importance.

A quelques années de là, les chanoines de Lirey exposent à la vénération des fidèles un suaire qui représente l'image du Corps de Notre-Seigneur ; ils publient que cette image est le résultat du contact du Corps du Christ ; les foules y accourent de tous les points de la Champagne. Les Evêques de Troyes — diocèse où se trouvait la Collégiale — Henri de Poitiers et Pierre d'Arcis, qui tenaient à voir clair dans cette nouvelle dévotion introduite dans leur diocèse, sans même en avoir été avertis, s'en émeuvent à juste titre ; ils ouvrent une enquête qui prouve que l'image du Christ peinte sur le suaire est fausse ; elle a été peinte par un artiste qui en a fait l'aveu : *reperit fraudem et quomodo pannus ille artificialiter depictus fuerat et probatum fuit etiam perartificem qui illum depinxerat* (1).

En présence de cette supercherie, Henri de Poitiers et son successeur défendent aux chanoines de continuer à faire l'ostension de la relique ainsi présentée ; sur le refus d'obéissance des chanoines, Pierre d'Arcis envoya le dossier de l'enquête au pape Clément VII. Ce Pape leur écrivit une Bulle dans laquelle, tout en les autorisant à continuer l'ostension, il leur ordonnait de dire aux fidèles, au moment de l'ostension, à haute et intelligible voix, « que cette image n'est pas le vrai suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement une peinture, un tableau qui le figure ou représente » : *Ostendens dictam figuram... publice populo prœdicet et dicat alta et intelligibili voce, omni fraude cessante, quod figura seu reprœsentatio predicta non est verum sudarium Domini Nostri Jesu Christi sed quœdam pictura seu tabulafacta in figuram seu representationem sudarii quod fore dicitur ejusdem Domini Nostri Jesu Christi* (2).

---

(1) Ulysse Chevalier, *Etude critique*, appendice note G., page VIII.

(2) Ulysse Chevalier, ib. K., p. XVII. — Les défenseurs de l'authenticité sont bien mal venus et bien inconséquents lorsqu'ils rejettent, avec dédain, le résultat d'une enquête canonique, ouverte par des Evêques — docteurs, législateurs et juges dans les questions de Morale, de Discipline et de Culte — d'une enquête poursuivie par des théologiens, des chimistes et des

Enfin, en 1418, craignant l'invasion étrangère, les chanoines de Lirey confient le suaire au comte Humbert, gendre de Geoffroy II, lequel leur délivre « un reçu d'ung drap ouquel est la figure ou représentation du suaire Nostre Seigneur Jesucrist ». Après la mort du comte Humbert, sa veuve, Marguerite de Charny, se retire en Belgique, où elle exhibe la relique moyennant finances. L'Evêque de Liège, comme ses collègues de Troyes, s'en émeut ; il charge le Père Thomas, cistercien, abbé d'Aulne, et M. Henri Bakel, chanoine, de faire une enquête ; et les enquêteurs déclarent *que sur le tissu ont été peints, avec beaucoup d'art, les linéaments des membres du Christ*. C'est de la Belgique que cette relique est passée en Savoie. Tous les historiens sont d'accord pour reconnaître que Marguerite de Charny la céda à Anne de Lusignan, duchesse de Savoie ; cette cession eut lieu le 22 mars 1452. En 1694, Victor-Amédée II la fit transporter à Turin, dans la chapelle du Palais-Royal, où on la vénère actuellement.

Bref, l'autorité ecclésiastique, dans la personne de plusieurs juges officiels, de trois Evêques et d'un Pape, condamne formellement l'authenticité de ce suaire.

Aucun des documents postérieurs au XIVe siècle relatif à ce Suaire n'est de nature à prouver son authenticité, tout en le proclamant une sainte relique.

VI. La Science elle-même condamne cette image. En effet, il n'est pas nécessaire d'être grand chimiste, grand anatomiste et grand physicien, pour savoir que la science expérimentale n'admet de résultats scientifiquement acquis, qu'autant que l'expérience a été faite dans les conditions voulues de sujet, de qualité et de temps. C'est ainsi que lorsqu'elle voudra connaître la nature ou les phénomènes d'un minéral, elle n'expérimentera pas sur un végétal ; lorsqu'elle voudra connaître les phénomènes physiologiques, elle n'expérimentera pas sur un corps inorganique ; et si elle veut savoir le temps nécessaire à la production de ces phénomènes, elle se conformera aux lois de la durée.

---

artistes ; d'une enquête faite sur le Saint Suaire lui-même, dont on a pu étudier et analyser l'étoffe et les couleurs ; d'une enquête faite sur un document relativement récent ; d'une enquête, enfin, sanctionnée et acceptée par l'autorité pontificale ; tandis qu'ils accueillent, avec enthousiasme, le résultat d'un examen scientifique fait par un homme, de son propre chef, sur la simple photographie de ce suaire ; résultat attaqué et battu en brèche par d'autres savants.

Pour en revenir à l'objet qui nous occupe, pour savoir si réellement l'image du saint Suaire de Turin est le produit d'émanations organo-chimiques et n'a pas été faite de main d'homme, la science aurait dû expérimenter sur un cadavre se trouvant, sinon mathématiquement, du moins moralement, dans les conditions de souffrances, de mort et d'ensevelissement du divin Crucifié ; elle aurait dû au moins expérimenter sur un morceau du suaire ; alors elle se serait rendu un compte précis de l'action des émanations ammoniacales, de leur puissance sur un linceul à travers d'épaisses banderolles et leur degré impressionnel au point de vue des traits cadavériques ; alors elle aurait, tout au moins, pu juger de la nature, de la qualité, de la provenance et de l'ancienneté de l'étoffe imprimée. Elle aurait dû, dans tous les cas, se rendre sur les lieux pour voir *de visu* cette étoffe, sa couleur et le portrait qu'elle représente. Or la science, telle que l'entendent les partisans de l'authenticité, n'a rien fait de tout cela; ces messieurs se sont contentés d'expérimenter sur une main en plâtre, gantée, et sur un masque de même matière, le tout imbibé d'urée ; ou bien ils se sont barbouillés la figure avec des poudres colorées et des fixatifs ; enfin ils ont expérimenté sur une photographie du saint Suaire, photographie corrigée ; photographie dont les opérateurs se refusent à faire connaître le mode d'obtention ; photographie discutée par des spécialistes qui font autorité, tels que Choppin, Lippmann et Oppert. Or, la science ne saurait admettre les résultats plus que problématiques obtenus par des expériences faites dans des conditions si anormales. Mais nous allons plus loin : un savant italien, le Dr P. Caviglia (1) a fait l'expérience sur le corps d'un sujet bénévole, et M. le chanoine Ulysse Chevalier, qui en a vu le résultat, se contente de dire : « C'est pitoyable (2) ».

VII. L'Art chrétien lui-même prononce la condamnation de cette image.

Ses défenseurs parlent de la beauté de la tête photographique avec une admiration qui va jusqu'au lyrisme ; il faut avouer qu'ils ne sont pas difficiles. Mais le public ne partage pas leur enthousiasme; l'horrible meurtrissure du nez ; les blessures sanglantes produites par la couronne d'épines ; la fameuse goutte de sang qui

(1) Le journal *Presente e awenire* (Rome, 1re année, p. 39).

(2) *Le Saint Suaire et ses défenseurs*, p. 39.

fait tache sur les rides du front, la dure expression de trop humaine souffrance qui plane sur un visage vague, imprécis, tout cela n'est pas de nature attirante et à rendre cette tête sympathique ; cependant, ajoutent-ils, « elle est conforme à la tradition ». Cette tradition est représentée par une lettre de Lentulus, qui fait du visage du Christ le plus séduisant portrait. Sans compter que cette lettre a été reconnue apocryphe par le pape saint Gélase Ier, il faut remarquer qu'il n'en a jamais été fait mention avant le XIe siècle, ce qui ébrèche singulièrement la tradition. Mais il y a plus : avant le IVe siècle, le Christ a toujours été représenté *imberbe*, on en voit des spécimens sur un sarcophage du Vatican (IIe et IIIe siècles), sur un autre sarcophage qui appartient au Mvsée de Berlin, et sur une fresque de l'église Copte de Baonit (Haute-Egypte) vers le VIIIe siècle (1), tandis que le Christ du suaire de Turin est barbu.

Enfin la tradition nous apprend que jusqu'au XIIe siècle, le Christ, même en Croix, a toujours été représenté *vivant*, plein de bienveillance et de douceur ; et que c'est au XIVe siècle que les artistes ont commencé à le représenter mourant et dans la tristesse de l'agonie.

L'image du suaire de Turin n'est donc pas conforme à la tradition qui la condamne au contraire formellement.

Puisque nous sommes sur le chapitre de l'art, il nous vient une pensée qui semble également condamner cette authenticité : Si Notre-Seigneur avait permis l'impression de son image sur le suaire, c'était évidemment pour en faire jouir les yeux de la chrétienté, sans quoi elle n'aurait eu aucune raison d'être. Dès lors, il semble que l'art chrétien, qui s'était empressé de reproduire le portrait de Jésus sur le voile de Véronique, et celui de Marie attribué à saint Luc, il semble, disons-nous, que cet art aurait dû mettre au moins le même empressement à reproduire l'image de Jésus empreinte sur le suaire. Quelle joie, quelle édification et quelle source de pieuses inspirations pour les âmes ! Et qu'on ne vienne pas nous dire que cette image, altérée par le temps, était devenue invisible ; voici, en effet, ce qu'un chroniqueur a écrit en 1503 : « On voit clèrement le suaire ensanglanté du très précieux sang de Jhésus, notre Rédempteur, comme si la chose avait esté faite aujourd'hui. On y voit l'imprimure de tout son très sainct corps, teste, viaire, bouce, yeulx, nez, corps, mains, pieds, et ses

(1) Découverte de M. Clédat.

chincq playes [1] ». Et cependant, aucun artiste n'a jamais eu cette pensée ; aucun écrivain ne mentionne que ce travail ait été exécuté ; nulle part on ne trouve trace d'une pareille copie. C'est que cette image n'était pas connue comme telle ; c'est qu'elle n'était pas authentique.

VIII. Les plus élémentaires convenances protestent, à leur tour, contre cette authenticité.

Si l'image du Saint Suaire y avait été empreinte par le Corps de Jésus, les plus élémentaires convenances exigeaient que le divin modèle donnât ce suaire en souvenir à sa Mère ; sa Mère qui lui avait donné son sang et son lait ; sa Mère à laquelle il avait donné, à Cana, la joie de son premier miracle, et, au Calvaire, la consolation de sa dernière parole, de son dernier regard, de son dernier soupir ; sa Mère que son Ascension allait priver de sa douce présence ; sa Mère qu'il allait laisser dans les larmes ; oui, il était convenable qu'il laissât à celle qui lui avait confectionné sa tunique avec ses mains et son cœur, le précieux linceul qui portait l'image funèbre, mais bien consolante, de son corps ; les convenances exigeaient au moins qu'il donnât cette précieuse relique soit à Marie-Madeleine, dont il connaissait le dévouement ; soit à saint Jean, dont il connaissait la tendre fidélité ; soit à saint Pierre, son premier représentant ; soit enfin à quelqu'un de ses apôtres ou de ses disciples. Eh bien ! non ; Jésus ne leur laissera pas ce linceul ; savez-vous à qui il le donnera ? Au serviteur du grand prêtre, « son plus mortel ennemi ». C'est saint Jérôme qui nous apprend ce détail qu'il a puisé dans l'Evangile de Pierre aux Hébreux [2] : *Dominus autem cum dedisset Sindonem suam servo sacerdotis ivit ad Jacobum*, etc., etc. [3]. Or, si Jésus a donné ce linceul non pas à sa Mère ni à ses amis, mais à un domestique, c'est que ce linceul ne portait pas son image et n'avait aucune valeur ichonographique ; ce n'était qu'un vulgaire linceul qu'il lui donnait en aumône, suivant ce qu'il avait dit : « Si on vous prend votre tunique, donnez aussi votre manteau [4] » ; les juifs s'étaient partagés

(1) Collection des voyages des Souverains des Pays-Bas ; cité par M. de Mély, dont le bel ouvrage nous a été très utile pour ce travail.

(2) Cet Evangile, quoique apocryphe, jouit d'une grande autorité historique et littéraire dans les premiers siècles chrétiens.

(3) Saint Jérôme, *de Viris illustribus*, Ch. II.

(4) Saint Math. V. 40.